



[Vote B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au
Moniteur
belge



25159367

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le 5/12/25

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise: 0452.714.044

Nom

(en entier) : GARAGE MAILLEUX FRERES

(en abrégé) : /

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Champlon, Rue de la Forêt 10, 6900 Marche-en-Famenne

Objet de l'acte : Révocations

Lors de la délibération du 20/11/2025, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Révocation de GERARD MAILLEUX comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de GERARD MAILLEUX, demeurant à 6900 MARCHE EN FAMENNE, Rue de la Forêt 8, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 20/11/2025. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

a/ Nomination de JEAN-MARC MAILLEUX comme administrateur et délégué à la gestion journalière

L'organe d'administration décide de la nomination de JEAN-MARC MAILLEUX, demeurant à 6900 MARCHE EN FAMENNE, Rue de la Forêt 11, comme administrateur et délégué à la gestion journalière, et ce à compter du 20/11/2025. Ce mandat est valable pour une durée indéterminée. Il pourra engager seul la société sans limitation de montant.

b/ Limitation de pouvoir.

Il est décidé que GEORGES MAILLEUX, administrateur, ne pourra engager seul la société.

Procuration à l'expert-comptable

L'assemblée générale donne procuration à SRL Fiduciaire CEFILUX, personne morale ayant son siège à 6800 Libramont-Chevigny, Libramont, Aux Allieux 18, RPM LIEGE division NEUFCHATEAU, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0784.324.380, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Tous avec possibilité d'agir seuls et droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités possibles, de faire toutes déclarations et de signer tous documents, de quelque nature que ce soit, ou de représenter la société à l'égard de la TVA, des Contributions, des Douanes et Accises, de la Sabam, de la Rémunération équitable, des administrations communales, de la Province, de l'ONSS, du Moniteur belge, des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des Entreprises, des caisses sociales, des fonds de pension, des fournisseurs, des clients, des banques, du secrétariat social, du

registre UBO, du registre eStox, des services publics et des Ministères y compris les greffes de tous les types de tribunaux nationaux et internationaux, les cours d'appel et les services juridiques.

Déposé en même temps : le procès-verbal de l'assemblée générale du 20/11/2025.

Pour la société
MAILLEUX JEAN-MARC
Administrateur